

Avis de constitution

SOCIETE « MANGNANTY GROUP »

Siège Abidjan cocody Angré 4ème extension
complémentaire, lot 5124, ilot 489, Lot 5124, Ilot 489

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 27/01/2025, et enregistrés au CEPICI le 30/01/2025, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « MANGNANTY GROUP »

Objet :

- BTP
- GENIE CIVIL ET RURALE
- AMENAGEMENT ET EXPERTISE FONCIERE
- VRD
- EXPLOITATION MINIERE
- AGRO ELEVAGE INDUSTRIEL
- IMPORT/EXPORT

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée
- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social Abidjan cocody Angré 4ème extension
complémentaire, lot 5124,ilot 489, Lot 5124, llot 489

Dirigeant(s) M KRA KOUAME JEAN HILAIRE (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B12-00832 du 21/02/2025 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°11398/GTCA/RC/2025 du 21/02/2025

